

2022	Fiche de notification des motivations portant reconnaissance et non reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite aux mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols Commune : Grabels
------	--

1 - Période sur laquelle porte la ou les demande(s) communale(s)

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

2 - Sens de la décision adoptée par arrêté interministériel

La commune est reconnue en état de catastrophe naturelle pour le phénomène mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour la période : du 01/07/2022 au 30/09/2022

3 - Mise en œuvre du critère géotechnique

(source : données du BRGM)

Pourcentage du sol de la commune où la présence d'argiles sensibles au retrait gonflement d'argile est avérée	97.15%
Une étude de sol démontrant la présence de sols sensibles au retrait et gonflement des argiles sur le territoire communal est nécessaire	Non

4 - Mise en œuvre du critère météorologique

(source : rapport météorologique de Météo-France)

	Sécheresse hivernale			Sécheresse printanière			Sécheresse estivale			Sécheresse automnale		
	du 1er janv. au 31 mars.			du 1er avril au 30 juin.			du 1er juill. au 30 sept.			Période du 1er oct. au 31 déc.		
Maille(s) rattachée(s) à la commune	Indicateur d'humidité des sols superficiels - hiver	Durée de retour associée - hiver	Critère hiver vérifié (Oui /Non)	Indicateur d'humidité des sols superficiels - printemps	Durée de retour associée - printemps	Critère printemps vérifié (Oui /Non)	Indicateur d'humidité des sols superficiels - été	Durée de retour associée - été	Critère été vérifié (Oui /Non)	Indicateur d'humidité des sols superficiels - automne	Durée de retour associée - automne	Critère automne vérifié (Oui /Non)
8856	0.919	5	Non	0.557	4	Non	0.308	10	Non	0.81	4	Non
8857	0.744	6	Non	0.281	7	Non	0.013	25	Oui	0.914	2	Non
Le critère météorologique est vérifié pour la commune de Grabels pour la période courant du 01/07/2022 au 30/09/2022												

Légende

Indicateur d'humidité des sols superficiels :

Il s'agit de l'indicateur mensuel présentant la durée de retour la plus élevée parmi les trois établis pour la saison

Durée de retour :

Il s'agit de la durée de retour en année associée à l'indicateur d'humidité des sols superficiels